

Les informations révélées au cours des séances d'audition restent-elles confidentielles ?

Traditionnellement, toutes les communications entre un ministre du culte et un paroissien sont par nature secrètes et confidentielles. C'est bien sûr le cas dans la religion de Scientologie et cette confiance n'est jamais trahie.

Les confidences faites sous le sceau du secret au cours d'une séance d'audition sont considérées comme sacro-saintes par l'Eglise et ne sont jamais divulguées. En fait, l'Eglise invoquerait toutes les protections prévues par la loi au titre du secret de la confession pour préserver cette confidentialité.